



LIGUE DE BILLARD DES PAYS DE LA LOIRE

<http://www.billardpdl.com>

Affiliée à la Fédération Française de Billard, membre du C.N.O.S.F.

Procédure pour devenir un club de la Ligue des PAYS de la LOIRE, affilié à la FFB

1. Association loi 1901 :

Le club doit avoir préalablement créer une association loi 1901 conformément aux statuts en vigueur proposés par la ligue.

Les statuts du club doivent être en conformité avec ceux de la FFB/Ligue.

2. Le club transmet à la ligue avant le 15/08/20--

Récépissé de déclaration en préfecture

Formulaire d'adhésion à la F.F.B.

Autorisation de prélèvement bancaire

RIB

Formulaire administratif de Ligue

Statuts et règlement intérieur de l'association

3. A réception des documents, le Comité directeur valide l'affiliation et transmet à la FFB la demande

4. La Ligue transmet au club son numéro d'affiliation ainsi que la procédure d'enregistrement du club et de la prise de licence